



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : (819) 221-2839
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDATAIRE DU SECTEUR DU DOMAINE OUELLET.

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2024, le conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton a adopté le règlement numéro 2024-009 intitulé : Règlement décrétant un emprunt de 225 000.00 \$ pour des travaux de reconstruction du pont de la rue Marie-Josée du Domaine Ouellet et un emprunt au fonds de roulement pour en payer le coût.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le règlement numéro 2024-009 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

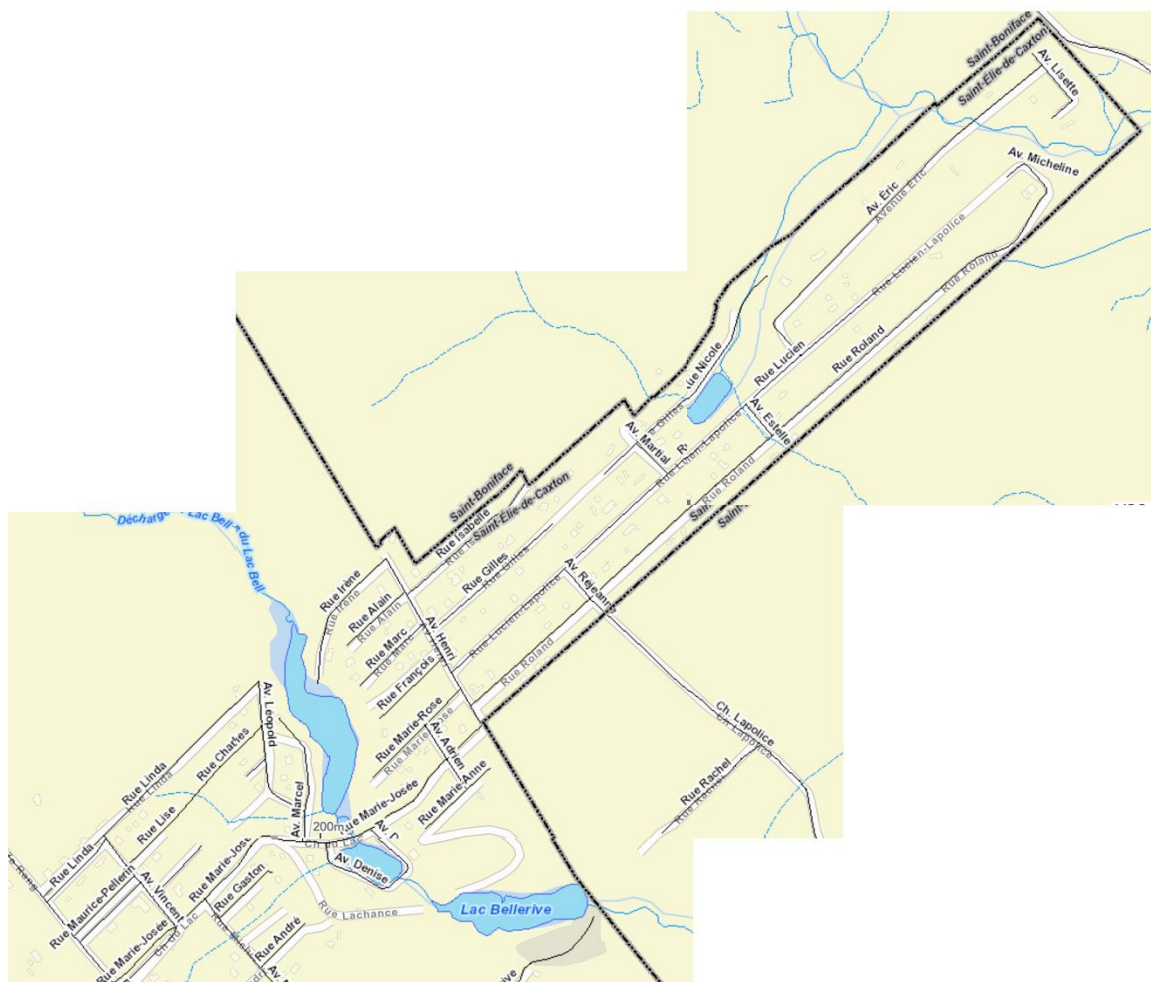
Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité: carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible de **9 heures à 19 heures le 16 décembre 2024**, au bureau de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, situé au 52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2024-009 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **39**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2024-009 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h05 le 16 décembre 2024, au 52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné

7. Toute personne qui, le 4 décembre 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;
 - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale :
- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 décembre 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.
11. Plan du secteur concerné.



12. Liste des rues et adresses du secteur du Domaine Ouellet :

Adrien	Gaston	Lucien	Nicole
Alain	Gilles	Marc	Réjeanne
André	Henri	Marcel	Roland
Charles	Irène	Marie-Anne	Vincent
David	Isabelle	Marie-Josée	
Denise	Isidore	Marie-Rose	du 3590 au 3710 route des Lacs
Dorothée	Léopold	Martial	
Eric	Linda	Maurice Pellerin	
Estelle	Lise	Michel	
François	Lisette	Micheline	

DONNÉ À SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.

Odette Villemure
Greffière trésorière adjointe par intérim.